



Je veux être accompagné pendant mes premières années d'activité

Référence : PROV05-CRT

Thématique : Comptabilité et finances

Notre engagement

Avec cette prestation, bénéficiez d'un suivi personnalisé pris en charge à 100% dès la création de votre entreprise durant les trois premières années de votre activité.

Notre offre

Vous serez accompagné dès l'enregistrement de votre entreprise, un expert de la CMA vous rend visite une à plusieurs fois par an sur votre lieu d'activité pour analyser votre entreprise et vous conseiller :

- L'appui au démarrage apporte conseils et assistance pour la mise en place de l'organisation commerciale, administrative, sociale, des outils de gestion au cours des premiers mois d'activité.
- L'appui personnalisé périodique permet au chef d'entreprise de faire le point sur les différentes fonctions de l'entreprise, de mettre en place un tableau de bord et d'analyser les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires, marges, achats et charges, trésorerie...), pointer les forces et les faiblesses de la structure, mesurer les écarts avec le prévisionnel de départ, proposer des préconisations et actions correctives pour corriger les écarts. Cet appui personnalisé doit permettre de veiller à la bonne intégration du créateur/repreneur dans l'entreprise et son environnement. Il doit permettre de s'assurer que le créateur/repreneur intègre bien les modes de fonctionnements liés à son nouveau statut de chef d'entreprise, en prenant éventuellement en compte son handicap.
- Des interventions ponctuelles peuvent avoir lieu, souvent en cas d'urgence, pour permettre de résoudre une difficulté qui bloque ou menace la structure.
- Chaque année, une analyse du bilan de l'entreprise est réalisée.
- Le suivi doit permettre de préparer l'avenir de l'entreprise en envisageant son développement et ce qu'induit la croissance : recrutements, augmentation du BFR, organisation.

Les + de cette prestation :



La CMA met à votre disposition son expertise dans le domaine de l'artisanat : le suivi par un conseiller est un atout dans le démarrage de votre entreprise

.



À chaque visite, le point de la situation de l'entreprise est réalisé avec le dirigeant, le conseiller CMA remet le cas échéant une liste de recommandations à effectuer pour assurer la bonne continuité de l'entreprise.

et ensuite :

La Chambre de Métiers met également à votre disposition des prestations ciblant des situations particulières que vous pourriez rencontrer dans les domaines suivants (RH, investissement...).

Renseignez-vous auprès de votre contact.

Tarif

100 % financé (pour une durée de 12 mois).



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté

65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 03 73 55 20 20

N°SIRET : 130 026 073 00028

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 21 - Montbard : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD
- 71 - Mâcon : 35 ter rue de l'Héritan - 71000 MACON
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 39 - CMA Lons-le-Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER
- 39 - Saint-Claude : 1 Rue du Tomachon - 39200 SAINT-CLAUDE
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 70 - CMA Vesoul : Espace de la Motte 5 RUE DU TALEROT 70000 VESOUL
- 21 - CMA Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 25 - CMA Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 39 - CMA Dole : 2 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE
- 58 - CMA Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 71 - CMA Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 89 - CMA Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 89 - CMA Sens : 8 Impasse de l'Europe – ZA du Saule Fendu - 89100 MAILLOT
- 90 - CMA Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS

Tarifs:

- Créateur/Repreneur - gratuit